



Conseil de CY TECH
Jeudi 28 septembre 2023
Conseil N° 13

Délibération n°2023-012
Approbation des maquettes MCC

*Vu le code de l'éducation ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu les statuts de CY Tech,*

Considérant la nécessité d'approuver les maquettes de formation suivantes :

- 1) Diplôme universitaire Designer Global
- 2) Ing3 Biotechnologie et Chimie-Parcours Chimie - Voie Classique
- 3) Ing3 Biotechnologie et Chimie-Parcours Chimie - Voie Recherche CM2@ES (Chimie Macro- et Moléculaire pour l'Energie et la Santé)

Après en avoir délibéré, le Conseil de CY Tech décide d'approuver à l'unanimité les maquettes de formation présentées ci-dessus,

Vote

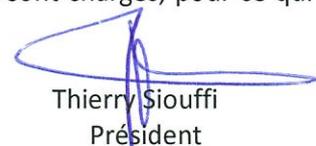
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 5
Membres absents et non représentés : 7

Article 1er :

Le Conseil de CY Tech approuve à l'unanimité les maquettes de formation présentées ci-dessus

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Thierry Siouffi
Président

Transmise au rectorat le : 18 octobre 2023

Publiée le : 18 octobre 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.